



GRACQ asbl  
15 rue de Londres  
1050 Bruxelles



Mercredi 26/01/2005  
PlaceOvelo  
15 rue de Londres  
1050 Bruxelles

## **Collège des Bourgmestre et Echevins de Bruxelles-Ville**

### **Secrétariat de la Commission de concertation**

Département de l'Urbanisme  
Bd Anspach 6  
1000 Bruxelles

### **Concerne : enquête publique "Bois de la Cambre"**

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames, Messieurs les Echevins,  
Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du dossier "Restaurer et mettre en valeur le Bois de la Cambre", les associations GRACQ (et, en particulier, ses sections de la ville de Bruxelles, d'Ixelles, d'Uccle et de l'ULB) et PlaceOvelo expriment leur regret de voir le plan de mobilité du Bois de la Cambre exclu du projet actuellement soumis à l'enquête publique.

Elles souhaitent par ailleurs attirer votre attention sur plusieurs points relatifs à la mobilité douce.

### **1) Trafic automobile**

Les associations considèrent comme positif :

- la fermeture complète à la circulation automobile du carrefour des Attelages et des avenues de Watermael, du Champ de Courses et des Mauves
- la fermeture à la circulation automobile de la boucle Nord-Est durant le week-end (annexe 7, p. 21).
- l'aménagement d'un dispositif "ralentisseur de vitesse" au carrefour avenue de Diane/avenue de Flore
- l'installation d'une vingtaine de **feux** "à la demande" pour piétons *et* cyclistes (annexe 7, p. 17). Le **délai d'attente** de la phase "verte" doit cependant être très court, afin de rendre ce dispositif réellement efficace (voir plus bas).

Les associations rappellent que seules des mesures générales et ambitieuses permettraient de réellement réduire la pression automobile sur le Bois :

- mise à double sens de toutes les voiries
- limitation de l'accès aux voiries intérieures (surnommées "le 8")

et demandent **une limitation de vitesse à 30 km/h sur toutes les artères du Bois**, compatible avec le calme des promenades. Cette mesure n'est, bien entendu, pas une interdiction de circuler.

## **2) Itinéraires cyclables**

### a) ICR et IC inter-quartiers

De manière générale, les associations demandent aux autorités de **veiller**, par des mentions explicites dans le plan de restauration et de mise en valeur du Bois, à **l'aménagement confortable et sécurisé** des Itinéraires Cyclables Régionaux (ICR 11 et Rcade B, publié au Moniteur belge en mars 1995) et des itinéraires communaux inter-quartiers (présentés à diverses reprises aux autorités). Veuillez trouver ci-joint en annexe la liste exhaustive des voiries concernées.

### b1) Endymion / ICR 11

Les associations signalent un manque de cohérence dans le projet d'itinéraire cyclable proposé sur avenue de la Clairière (provoqué par la suppression du chemin Endymion), alors que par ailleurs, les deux plans d'aménagements indiquent des « Création de nouveaux chemins » et des « Chemins sauvages concrétisés ».

Ce projet empêche en effet les cyclistes de traverser le bois dans son axe Nord-Sud (selon la trajectoire logique de l'itinéraire Cyclable Régional 11). En venant du Sud, les cyclistes seraient en effet déviés vers l'intérieur du bois, vers le Lac, pour aboutir sur l'avenue du Panorama face au trafic automobile. Pour retrouver leur trajet initial, ils n'auraient d'autres choix que de remonter l'avenue de Diane sur le trottoir.

Nous proposons dès lors :

**1) Le maintien du chemin des Endymions** aménagé pour les cyclistes

ou l'alternative suivante

**2) Aménager un itinéraire cyclable cohérent à partir de l'avenue de la Clairière, le long du futur chemin qui rejoindra l'allée de l'Amazone, poursuivre sur celle-ci jusqu'à une traversée sécurisée de l'avenue Diane et reprendre ainsi l'allée de l'Amazone jusqu'à l'avenue de la laiterie.**

### b2) Allée du Jeux Criqueu sur la grande rocade ou ICR B

Cette voirie est supprimée sans en indiquer l'alternative pour l'itinéraire cyclable régional dont le but est de conduire rapidement les cyclistes en sécurité à travers la Région. Or, d'autres voiries, fermées au trafic automobile par le projet (ex. des av. de Watermael ou du Champ de Course)- sont rétrécies, mises en dolomie (stabilisée espérons-le !) et déclarée « accès cycliste à favoriser ». Pourquoi celle-ci ?

### c) Chaussée de La Hulpe

La chaussée de La Hulpe représente un important axe de transit pour les cyclistes (dernière liaison sans grand dénivelé entre Boitsfort et Uccle) mais d'une insécurité remarquable. Dès lors, **un aménagement cyclable, séparé de la chaussée comme le chemin des Joubarbes** (entre le feu du carrefour Gendarmes / Vivier d'Oie et celui de 's Heren Huys / Sorbiers) **et bien entretenu**, sécuriserait le trajet de nombreux cyclistes et encouragerait les élèves des écoles voisines (comme l'École Decroly et l'École Européenne) et les étudiants de l'Université Libre de Bruxelles à pratiquer le vélo au quotidien.

Il serait, de plus, bienvenu de rapidement rendre cyclable les quelques mètres d'accotement / trottoir de la rive Nord de la chaussée de la Hulpe, entre les av. 's Heren et de Colombie, pour sécuriser cette partie de l'itinéraire inter-quartier entre la vallée de St Job à Uccle (et ses gares) et celle du Dries à Watermael (et sa gare).

### d) Avenue s'Heeren Huys

Par ailleurs, **un aménagement asphalté et confortable** nous semble important sur l'avenue s'Heeren Huys jusqu'à l'avenue de la Sapinière.

Le chemin des Statices, contigu à l'av. s'Heeren Huys sur toute la longueur, nous semble indiqué comme étant l'un des 4 "accès cyclistes à privilégier" (mentionnés sur les cartes d'aménagement du Bois).

### e) "Accès cyclistes à favoriser"

Le projet mentionne des "accès cyclistes à favoriser". Or certains de ces accès (tel que l'avenue de la Clairière) seront pourvus de pavés assez chaotiques. Ce type de revêtement est très inconfortable et *décourage* les cyclistes. Il est donc impératif de veiller à un **revêtement confortable** pour les cyclistes, au moins sous l'aspect de bandes confort. L'aspect historique du Bois serait renforcé par cet équipement rappelant les « pistes cyclables du Touring Club » de la fin du 19<sup>e</sup> s.

Il en va de même pour les pavés sur pointe, utilisés comme drains, sur les chemins à utiliser par les chaises roulantes, les poussettes et bicyclettes.

## **3) Feux "à la demande"**

Les associations insistent pour que de tels feux soient installés **à chaque carrefour emprunté par un Itinéraire Cyclable Régional ou un Itinéraire Inter-Quartier**.

Par exemple sur l'av. de la Sapinière à la traversée de l'itinéraire Inter-Quartier De Fré – Boendael, entre l'allée du Derby et le sentier des Myrtilles.

Par ailleurs, ces feux **clignotants**, équipés d'un bouton poussoir doivent offrir une **réaction rapide** –sans quoi leur présence serait sans effet. Ce dysfonctionnement fait passer le piéton lassé à la phase "vert pour auto" et lorsqu'un automobiliste se présente devant une phase rouge, enfin déclenchée, le piéton est déjà loin. En Grande Bretagne, un délai de 10 secondes est courant pour les traversées des cyclistes, commandées par un cordon magnétique adéquat.

#### **4) "Parking sauvage"**

Les associations saluent la volonté de prévenir le parking sauvage, sur les trottoirs ou l'entrée des chemins, au long des voiries qui resteront ouvertes à la circulation automobile par le relèvement des bordures (document " Projet du bois de la Cambre – Partie paysage ", p. 15).

Il est cependant nécessaire de **prévoir des accès à bordure zéro et à pente très douce à tous les passages piéton / cycliste**

Ces aménagements **facilitent** les déplacements des piétons, des cyclistes et des personnes en chaise roulante ou maniant une poussette.

Par ailleurs, la sécurité prescrit de libérer l'accès aux trottoirs au droit des passages. Il serait intéressant de prévoir un dispositif empêchant le stationnement sur la chaussée à ces accès. En Suisse, par exemple, l'abaissement empiète plutôt sur la chaussée que sur le trottoir, celui-ci restant alors parfaitement plane pour le piéton et la personne à mobilité réduite (chaise roulante, landau, caddy,...).

#### **5) Aménagements généralisables**

Les associations demandent également la généralisation peu coûteuse de cinq types d'aménagement, qui sécurisent les trajets des piétons et/ou des cyclistes et/ou des personnes à mobilité réduite:

- Des **Sens Uniques Limités** (SUL) sur toutes les voiries à sens unique, conformément à la loi (Arrêté Royal). Cette mesure implique notamment les artères du grand "8" et l'avenue du Vivier d'Oie, située sur un Itinéraire Cyclable Régional.
- Des **Zones Avancées pour Cyclistes** devant chaque feu. Ces "sas" permettent aux cyclistes de se positionner devant les automobilistes lors de la phase rouge, d'accroître ainsi leur visibilité et d'éviter les gaz d'échappement automobiles. Cela leur permet ensuite, lors de la phase verte, de traverser le carrefour avant les flux automobiles, en toute sécurité.
- Des **passages cyclistes** à côté de chaque passage piéton. Ces marquages au sol distincts évitent les conflits, sur la chaussée, entre les deux types d'utilisateur et sécurisent leurs traversées.
- Des **bordures zéro à pente très douce** (cf. supra) pour accéder à chaque passage piéton/cycliste ou des **plateaux surélevés**. Cela facilite le déplacement des piétons, des cyclistes, des personnes en chaise roulante et des personnes poussant un landau.
- Des **stationnements vélo** de qualité à proximité de tous les lieux attractifs du bois de la Cambre, tels que le théâtre de Poche et le carrefour des Attelages. Toujours **préférer les modèles en "U" inversés** et non les pince-roues.

## **6) Mesures d'accompagnement : Avenue Victoria**

L'augmentation du trafic automobile sur l'avenue Victoria se traduira par des nuisances sonores, en raison du revêtement en pavé. Il est dès lors important de prendre des mesures d'accompagnement, comme le préconise l'IBGE (" Projet du bois de la Cambre – Partie paysage ", p. 35). Il s'agit donc de **changer le revêtement** routier de l'avenue et de prévoir **un dispositif ralentisseur de vitesse**. Dans ce cas ci, des **aménagements en "S"** (tels que ceux réalisés à Woluwe-St-Pierre ou à Woluwe-St-Lambert) ou les systèmes de **chicanes** nous semblent plus appropriés que les traditionnels "ralentisseurs à bosse". Ces aménagements doivent être accompagnés d'une bande cyclable suggérée, afin d'avertir les automobilistes (habituels à frôler les bacs et donc de plus près encore le cycliste, forcé par l'aménagement à se porter sur la gauche).

**Commission de concertation** : Nous souhaitons être entendus lors de la Commission de Concertation qui se tiendra le 16 février 2005.

Recevez, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments respectueux.

## ANNEXE : La circulation dans le Bois de la Cambre et le R.C.B. ( Réseau cycliste bruxellois)

«⊥» = Attention, carrefour !  
«⊕» = Croisement d'un autre itinéraire

Quel est le but recherché ? Que le Bois et son autodrome ne constituent plus une barrière, peu franchissable et même dangereuse, pour les piétons et les cyclistes.

En effet, la distance est considérable entre la peu conviviale chaussée de la Hulpe et la cabossée rue Legrand (2,5 km).

Il faut donc pouvoir traverser le bois :

- passer au travers de ce territoire de l'extrême Sud de Bruxelles -Ville (BV) et
- relier entre eux (par des itinéraires cyclables inter-quartiers balisés) les quartiers :
  - de Uccle (Uc), à l'Ouest, et
  - d'Ixelles (XL) et
  - de Watermael-Boitsfort (WB).

Que fut le mandat d'étude du Réseau des Itinéraires Cyclables, en particulier dans le Bois. Le plan des ICR dans le Bois de la Cambre, étudié en 1992-93,

pour ne pas retarder leur réalisation par des aléas de la planification du Bois (estimation réaliste car nous sommes en 2005 !), prévoyait le balisage léger mais systématique :

- à double sens, des larges trottoirs de dolomie stabilisée, longeant les voiries asphaltées, voiries que pouvaient cependant utiliser les cyclistes rapides roulant dans le sens de la circulation. Ce faisant, tous les chemins ne longeant pas les voiries sauf 4 (des Morilles, des Mimules, des Cinéraires et des Endymions) étaient laissés aux piétons.
- des trois feux existants pour les traversées de ces chaussées automobiles (sauf à la traversée de Flore par la rocade B, aucun feu n'existant alors à distance raisonnable).

### Orientation

Exceptés l'ICR-11,

[traversant le bois suivant l'axe Nord-Sud, de la vallée du Maelbeek (l'abbaye de la Cambre) au Royal Etrier belge, à l'école Decroly et au Vivier d'Oie uclois (vallée du Geleysbeek-St Job)],

tous les itinéraires (régionaux et communaux) sont décrits d'Ouest en Est.

### (A) Itinéraires cyclables régionaux (ICR)

Voir leurs tracés parus au Moniteur belge (mars 1995 déjà !)

#### (a1) ICR-11 : de Neder-Over-Heembeek – au Vivier d'Oie (Nord-Sud)

- (XL) ...  
 (XL) abbaye de la Cambre  
 (XL) avenue Emile Duray  
 (BV) avenue Emile Duray  
 (BV) (feux) av. Demot-bld de la Cambre  
 ⊕ avec Grande rocade cycliste (nuit)  
 (BV) avenue Roosevelt  
 (BV) (feux) av. de Cérès-rue du Congo  
 (BV) trottoir Sud de l'avenue de Cérès  
 (BV) allée du Minotaure  
 (BV) trottoir Est de l'avenue de Diane  
 (BV)  
 ⊕ avec Grande Rocade cycliste (jour)  
 (BV) trottoir Est de l'avenue de Diane  
 (BV) (feux) av. de Diane-av. de la Laiterie  
 (BV) trottoir Sud de l'av. de la Laiterie  
 (BV) ⊥ allée des Amazones  
 (itinéraire de loisir de parents et jeunes enfants)  
 (BV) trottoir Sud de l'av. de la Laiterie  
 (BV) (feux) av. de Diane-av. de la Belle-Alliance  
 (BV) trottoir Ouest de l'av. de Diane  
 (BV) chemin des Endymions (**menacé de disparition par le plan !**)  
 (BV) ⊥ av. de la Clairière  
 ⊕ (I.C interquartier de l'Ukkeldaal au Boondaal)  
 (BV) av. du Vivier d'Oie  
 (sens unique => S.U.L)  
 (BV) ⊥ champ du Vert-Chasseur  
 (BV) av. du Vivier d'Oie  
 (sens interdit => S.U.L)  
 (BV) ⊥ chemin des Oiseleurs  
 ⊕ (I.C interquartier du vieux Dietsweg)  
 (BV) av. du Vivier d'Oie  
 (sens interdit => S.U.L)  
 (BV) (feux) av. Saint-Job-chaussée de la Hulpe-av. Montana  
 (Uc) drève des Gendarmes (école Decroly)  
 (Uc) ⊥ av. des Chênes-drève du Sénéchal  
 (ICR-Arc C : de Forest à la Forêt)  
 puis I.C interquartier du val St-Job (Uc) au Dries (WB)

**(a2) Grande rocade ou Rcade B (Est-Ouest)**

a. Tracé « de nuit » (*Hors Bois*)

- (Uc) ...
- (Uc) rue Vanderkindere
- (Uc) chaussée de Waterloo
- (Uc) avenue Legrand
- (XL) avenue Legrand
- (BV) avenue Legrand
- (BV) (feux) de l'avenue Louise
- ( Terminus demandé par la STIB !)**
- (BV) boulevard de la Cambre
- (BV) (feux) Demot-Duray-Roosevelt
- (croisement de l'ICR-11)
- (BV) boulevard de la Cambre
- (XL) boulevard de la Cambre
- (XL) (feux) place de l'Etoile
- (XL) rue Ernestine
- (XL) avenue Jeanne

b. Tracé « de jour » (*Via le Bois*)

- (Uc) ...
- (Uc) avenue Montjoie
- (UB) ⊕ chaussée de Waterloo
- ( † bordure + libérer passage)**
- (BV) sentier des Morilles
- (BV) chemin des Pouillots
- (BV) (feux) av. de la Lisière-av. de Diane
- (BV) allée du Jeu de Crique
- ( menacé de disparition par le plan !)**
- (BV) parking (patinoire, et plaine de jeux pour bambins)
- (BV) chemin des Mimules
- (BV) † avenue de Flore
- (à traverser en vue des feux actuel !)**
- Feux prévus par le projet en concertation**
- ⊕ (*croisement de l'ICR-11*)
- (BV) chemin des Mimules
- (BV) chemin de l'Aube
- (BV) chemin des Cinéraires
- (BV) † avenue Roosevelt
- (BV) terre plein
- (BV) † avenue Roosevelt
- (BV) avenue Jeanne
- (XL) avenue Jeanne

c. Tracé commun

- (XL) avenue Jeanne
- (XL) (feux) rue Adolphe Buyl
- (XL) avenue Huysmans
- (XL) ...
- (XL) avenue de l'Université
- (XL) ...

**(a3) ICR-C : Arc de Forest à la Forêt**  
(voir infra sous b4)

**(B) Itinéraires communaux**

**inter-quartiers**

suivant la demande des cyclistes pour traverser le bois et / ou la forêt et relier des quartiers de Uccle à ceux correspondants de Bruxelles, Ixelles et Watermael.

(b1) **I.C interquartier du Longchamp (Langeveld) au Solbosch**

- (Uc) rue Langeveld portion cyclo-piétonne à hauteur des
- Bibliothèque et Ludothèque Uccle2000
- (Uc) chaussée de Waterloo
- (Uc) chemin d'accès aux tennis
- portion à étudier par Uccle et Bruxelles
- (Uc) chemin à partager avec les chevaux du manège Poffé
- (BV) idem
- (BV) carrefour à feux
- (BV) trottoir Sud de l'av de la Laiterie
- (commun avec ICR-11)
- (BV) trottoir Ouest ou Est (à choisir) de l'avenue de Flore
- (BV) av de l'Orée
- (BV) † avenue Roosevelt
- (BV) terre plein
- (BV) † avenue Roosevelt
- (BV) av de l'Orée
- (XL) square du Solbosch et quartier du Solbosch

(b2) **I.C interquartier de l'Ukkeldaal (Uc) au Boondaal** (XL, WB puis Auderghem)

- (Uc) ...
- (Uc) av. DeFré (vallée de l'Ukkelbeek : Stalle, Brugmann, DeFré)
- (UB) (feux) chaussée de Waterloo
- (BV) av. de la Clairière
- (terre-plein, derrière arbres)
- (BV) † carrefour raid avec le chemin des Endymions - av. du Vivier d'Oie
- ⊕ avec l' I.C.R-11
- (BV) av. de la Clairière (pavés infects)
- NB. Il s'agit là d'un des 4 « accès cyclistes à privilégier » des cartes d'aménagement du Bois :*
- (BV) † ! av. du Panorama
- (BV) allée du Derby (élargie par le « projet Bois » pour les pompiers)
- (BV) † avenue de la Sapinière
- (BV) sentier des Myrtilles
- (BV) trottoir Sud de l'av. Victoria ou S.U.L
- (BV) † avenue Roosevelt
- (BV) terre plein
- (BV) † avenue Roosevelt
- (BV) av. Air Marshal Coningham
- (XL) av. Air Marshal Coningham
- (XL) † av. du Pesage-av. du Derby
- (XL) av. du Bois de la Cambre
- (Aud) parc des Pécheres
- (XL) ...

(b3) **I.C interquartier du vieux Dietsweg**

de Uccle (ligne de crête)  
à Ixelles puis Watermael  
(Uc) Dieweg  
(Uc) av. de l'Observatoire  
(Uc) av. du Vert Chassert (école européenne)  
(Uc) (feux) chaussée de Waterloo  
(UB) chemin des Oiseleurs  
(BV) chemin des Oiseleurs  
(BV) †† av. du Vivier d'Oie  
(BV) drève des Oiseleurs  
(BV) ( !!! ) avenue de Groenendael  
(BV) drève des Oiseleurs  
(BV) avenue des Genets  
(BV) †† avenue de la Sapinière  
(BV) trottoir Est de l'av. de la Sapinière  
(BV) avenue du Brésil  
(BV) †† avenue Roosevelt  
(BV) terre plein  
(BV) †† avenue Roosevelt  
(BV) av. des Abeilles  
(XL) av. des Abeilles  
(XL) †† av. du Derby  
(XL) av. Simonau  
(XL) ...

(b4) **ICR-Arc C : "de Forest à la Forêt"  
puis I.C interquartier  
du val St-Job (Uc) au Dries (WB)**

de Uccle à Ixelles puis Watermael  
(Uc) ...  
(Uc) av. Latérale  
(Uc) (feux) chée de Waterloo  
(Uc) drève du Sénéchal (école St Joseph)  
(Uc) av. des Chênes  
(Uc) drève des Gendarmes  
⊕ I.C.R-11 vers Ecole Decroly  
(Uc) petite drève du Maréchal  
(Uc) drève du Maréchal  
(Uc) †† drève de Lorraine  
(et itinéraire RandoVélo vers Namur)  
(Uc) drève du Maréchal  
(Uc) †† carrefour de l'av. de l'Hippodrome et  
du-chemin du Réservoir  
*C'est une doublure calme de la drève de  
Lorraine (via ch.Réservoir+ch.des Sables)*  
(Uc) sentier des Sorbiers (**demandé par le  
GRACQ de Waterloo**)  
(UB) (feux) avenue 's Heren Huys  
*NB. Ces feux donnent aussi accès à un  
des quatre « accès cyclistes à privilégier »  
des cartes d'aménagement du Bois : le  
chemin des Statices, accolé à 'sHeren  
Huys.*  
(BV) trottoir Nord de la chaussée de la Hulpe  
*NB. A prolonger vers l'Ouest et le  
carrefour de l'av du Vivier d'Oie et de la  
drève des Gendarmes (ICR-11),  
par le chemin en remblai (chemin des  
Joubarbes)*  
(BV) av. de Colombie  
(BV) †† avenue Roosevelt  
(BV) terre plein  
(BV) †† avenue Roosevelt  
(BV) av. de l'Uruguay  
(BV) †† av de la Forêt  
(BV) av. de l'Uruguay  
(BW) †† chaussée de Boitsfort  
⊕ = *liaison piste cyclable ixelloise et  
drève de Tumuli (forêt)*  
(WB) Dries  
(WB) place Keym

(b5) **Promenade verte**

Pour ce dernier itinéraire Ouest - Est (dont les premières études remontent au début des années 1980 !), on demande enfin le balisage et un accès plus aisé entre Uccle et Boitsfort, Il est situé en dehors du périmètre du Bois de la Cambre.